



Assemblée générale

Distr. générale
26 février 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 134 a) de l'ordre du jour

Financement des forces des Nations Unies

chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :

Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment

Budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment pour la période du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport contient le projet de budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003, dont le montant brut s'élève à 38 991 800 dollars (montant net : 38 072 000 dollars).

Sur le montant total de ce budget, 51,3 % des ressources correspondent aux dépenses afférentes au personnel militaire. Les dépenses opérationnelles représentent 31 %, les dépenses afférentes au personnel civil 15 % et les contributions du personnel 2,4 % du total. Moins de 0,4 % du total correspondent à d'autres programmes.

La décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre est énoncée au paragraphe 3 du rapport.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Aperçu général.....	1–3	3
II. Mandat politique de la mission	4–5	4
III. Plan des opérations et moyens nécessaires	6–16	4
IV. Contributions au titre de l'accord sur le statut des forces	17	6
V. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale		6
VI. État des remboursements aux gouvernements fournissant des contingents	18–19	7
A. Gouvernements fournissant actuellement des contingents.....	18	7
B. État des remboursements	19	7
VII. Matériel appartenant aux contingents et soutien logistique autonome	20–23	7
A. Méthodes de remboursement	20	7
B. Ressources nécessaires.....	21–23	7
VIII. Effectifs nécessaires	24–25	8
A. Modification du tableau d'effectifs	24–25	8
B. Tableau d'effectifs : effectifs actuels et proposés.....		10
IX. Questions diverses.....	26–31	11
X. Définition des objectifs.....	32	11
Annexes		
I. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003		13
A. État récapitulatif		13
B. Répartition du montant brut des dépenses par grandes catégories		15
C. Renseignements complémentaires.....		16
II. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 : analyse		20
A. Coûts standard et coûts propres à la mission		20
B. Répartition des ressources par grandes catégories du budget : coûts standard et coûts propres à la mission		26
C. Dépenses non renouvelables		27
III. Application des recommandations antérieures du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires		35
IV. Organigramme		38

I. Aperçu général

1. Le présent rapport contient le projet de budget relatif au fonctionnement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003, dont le montant brut s'élève à 38 991 800 dollars (montant net : 38 072 000 dollars).

2. Par rapport au montant à répartir entre les États Membres pour la période en cours (1er juillet 2001-30 juin 2002), le montant brut des crédits nécessaires pour la période du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 accuse une augmentation de 12,9 %, soit 4 455 500 dollars. L'augmentation proposée résulte d'une augmentation de 2,3 % des dépenses afférentes au personnel militaire, une augmentation de 12,2 % des dépenses afférentes au personnel civil, une augmentation de 36 % des dépenses opérationnelles, une augmentation de 21,4 % des dépenses au titre des contributions du personnel et une augmentation de 2,5 % des dépenses au titre des programmes de formation.

Tableau 1

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2000/01 Dépenses	2001/02 Montant réparti	2002/03 Prévisions de dépenses ^a	Augmentation (diminution) proposée par rapport à 2001/02	
				Montant	Pourcentage
Personnel militaire	19 335,2	19 536,0	19 987,6	451,6	2,3
Personnel civil	5 088,0	5 210,4	5 846,5	636,1	12,2
Dépenses opérationnelles	9 046,8	8 887,1	12 088,9	3 201,8	36,0
Autres programmes	70,0	145,4	149,0	3,6	2,5
Contributions du personnel	831,6	757,4	919,8	162,4	21,4
Total des ressources (montant brut)^b	34 371,6	34 536,3	38 991,8	4 455,5	12,9
Contributions volontaires	400,0	–	–	–	–
Total	34 771,6	34 536,3	38 991,8	4 455,5	12,9

^a On trouvera à l'annexe II B des informations sur la répartition des ressources par coûts standard et coûts propres à la mission.

^b Non compris des ressources prévues au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix de la base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

Tableau 2
Ressources humaines

<i>Personnel militaire et civil</i>	2000/01 ^a	2001/02 ^a	2002/03	<i>Augmentation/ (diminution) par rapport à 2001/02</i>
Observateurs militaires	–	–	–	–
Contingents	1 037	1 037	1 037	–
Officiers de liaison	–	–	–	–
Police civile	–	–	–	–
Personnel international	38	38	41	3
Administrateurs locaux	–	–	–	–
Personnel local	87	89	89	–
Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–

^a Niveau maximal d'effectifs autorisés.

3. La décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre est :

a) **D'ouvrir, aux fins du fonctionnement de la mission pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003, un crédit d'un montant brut de 38 991 800 dollars (montant net : 38 072 000 dollars);**

b) **De mettre en recouvrement, à raison d'un montant brut de 3 249 316 dollars par mois (montant net : 3 172 666 dollars), le montant indiqué à l'alinéa a) au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la mission.**

II. Mandat politique de la mission

(Résolution 350 (1974) du Conseil de sécurité, en date du 31 mai 1974)

4. Conformément au Protocole à l'Accord sur le dégagement (S/11302/Add.1, annexes I et II) qui a été conclu entre les forces israéliennes et syriennes, la FNUOD a pour fonctions de maintenir le cessez-le-feu, de veiller à ce qu'il soit scrupuleusement respecté et de superviser l'application de l'Accord et du Protocole en ce qui concerne les zones de séparation et de limitation.

5. Le mandat en cours vient à expiration le 31 mai 2002 (résolution 1381 (2001) du Conseil de sécurité, en date du 27 novembre 2001).

III. Plan des opérations et moyens nécessaires

6. Afin de s'acquitter de son mandat, la FNUOD maintient une zone de séparation dont la longueur est d'environ 80 kilomètres et la largeur va d'une dizaine de kilomètres au centre à moins d'un kilomètre à l'extrême sud. Le terrain est montagneux et dominé au nord par le mont Hermon, ce qui nécessite l'emploi de véhicules spécialement conçus pour des routes et des terrains escarpés. La position la plus élevée des Nations Unies se trouve à 2 800 mètres d'altitude. La zone de

séparation est inhabitée et surveillée par les autorités de la République arabe syrienne. Aucun personnel militaire autre que celui de la FNUOD n'est autorisé à y pénétrer.

7. La FNUOD est déployée à l'intérieur et à proximité de la zone de séparation et dispose de deux camps de base, de 44 positions occupées en permanence et de 11 postes d'observation. Elle a son quartier général au camp Faouar, et un bureau à Damas. En outre, la Force effectue des patrouilles de jour et de nuit. Le bataillon autrichien, qui comporte une compagnie slovaque, est déployé dans le nord de la zone de séparation, et le bataillon polonais dans la partie sud. Son camp de base est le camp Ziouani. Les deux bataillons procèdent à des activités de déminage sous le contrôle opérationnel du quartier général de la FNUOD.

8. Les unités canadienne et japonaise de soutien logistique, qui sont stationnées au camp Ziouani, avec un détachement au camp Faouar, sont chargées d'assurer le transport général du deuxième échelon et le transport pour la relève des contingents, ainsi que de contrôler et gérer les marchandises reçues par la Force et d'assurer la maintenance du matériel lourd.

9. Le soutien logistique de premier échelon relève des contingents et consiste à transporter les fournitures jusqu'aux positions. Celui du deuxième échelon est assuré par les Gouvernements canadien et japonais et celui du troisième échelon par les voies d'approvisionnement normales utilisées par les Nations Unies dans la région. La tête de pont aérienne de la Force se trouve à l'aéroport international de Damas, ainsi qu'à celui de Tel-Aviv. Les ports de Lattaquié et de Haïfa sont utilisés pour les expéditions par voie maritime. La plupart des ressources dont la Force a besoin sont obtenues localement dans la zone de la mission.

10. À partir de ses différentes positions et en effectuant des patrouilles, la Force contrôle la zone de séparation et intervient à chaque fois que du personnel militaire y pénètre ou tente d'y mener une opération. Cette supervision est assurée au moyen de positions occupées en permanence et de postes d'observation, ainsi que par des patrouilles à pied et mobiles effectuées de jour et de nuit à intervalles irréguliers sur des itinéraires préétablis.

11. De chaque côté de la zone de séparation se trouve une zone de limitation composée de trois secteurs, dont la largeur va jusqu'à 10 kilomètres pour le premier, de 10 à 20 kilomètres pour le deuxième et de 20 à 25 kilomètres pour le troisième. La FNUOD inspecte ces secteurs toutes les deux semaines afin de s'assurer que les limitations convenues en matière d'armements et de forces y sont respectées.

12. Dotée d'un effectif militaire d'environ 1 037 militaires tous grades confondus et d'un élément de soutien civil actuellement composé de 127 personnes, la Force est déployée sur toute la longueur et la largeur de sa zone d'opérations. Les deux parties coopèrent pleinement avec elle, et aucun incident grave ne s'est produit depuis un certain nombre d'années.

13. Ainsi que l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport au Conseil de sécurité en date du 15 novembre 2001 (S/2001/1079), la FNUOD a procédé, au printemps de 2001, avec le concours de soldats du génie de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), à un examen complet de ses installations, de sa structure de soutien et de son dispositif. La mise en place rapide, au cours des trois années écoulées, de l'infrastructure civile dans la zone de séparation a eu des répercussions sur l'efficacité des points de contrôle et des postes d'observation dont

dispose la FNUOD pour la surveillance des accès et des mouvements. De plus, beaucoup des structures et installations de soutien de la FNUOD, qui ont souvent plus de 20 ans d'âge, sont obsolètes et ont impérativement besoin d'être rénovées. Pour être mieux à même de s'acquitter convenablement de son mandat, la FNUOD a lancé un programme de modernisation dont les éléments clefs sont la pleine intégration des composantes militaires, administration civile et touristique, le remplacement des installations vétustes, la consolidation de certaines positions dans la zone de séparation et l'optimisation de la mobilité de la Force.

14. Dans le cadre de son entreprise de modernisation, la FNUOD a conçu un plan directeur en vue du remplacement des infrastructures vieilles et obsolètes pour toute la mission de manière progressive sur trois ans à compter de 2001.

15. La FNUOD a utilisé les économies réalisées au cours de l'exercice prenant fin le 30 juin 2001 pour l'achat, par le biais du contrat-cadre, de structures préfabriquées et de blocs sanitaires dans le cadre de son programme de remplacement. Le transfert de certains bâtiments préfabriqués de la FINUL, qui est en train de réduire sa force, est en cours et d'autres logements préfabriqués ont été achetés à un gouvernement qui avait fourni des troupes à la FINUL. Toutefois, pour l'exercice 2002-2003 il faudra des fonds supplémentaires pour la construction/fourniture de bâtiments préfabriqués en vue de moderniser les logements, en fonction du plan-cadre triennal.

16. De plus, en tant que force d'observation, la FNUOD a besoin de transmissions efficaces entre les camps et les positions. La poursuite de l'achat et du remplacement de matériel de transmission est donc essentielle en tant que partie intégrante du programme de modernisation de la FNUOD. Il est également nécessaire de continuer à acheter du matériel d'observation moderne.

IV. Contributions au titre de l'accord sur le statut des forces

17. Il n'a été conclu aucun accord sur le statut des forces, mais, par une note verbale datée du 22 février 1976, le Gouvernement de la République arabe syrienne a informé l'Organisation des Nations Unies que la FNUOD serait traitée conformément à la Convention de 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies.

V. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale

Contributions volontaires

(En dollars des États-Unis)

<i>Gouvernement/organisation</i>	<i>Contribution</i>	<i>Valeur^a</i>
Suisse	Service d'évacuation sanitaire aérienne	–

^a Ce service n'a pas été utilisé durant la période du 1er janvier au 31 décembre 2001.

Fonds d'affectation spéciale

<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Montant (en dollars É.-U.)</i>
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités de la FNUOD	
Montant début de période au 30 juin 2000	376 208
Du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001	
Recettes	291 943
Dépenses	(257 002)
Solde fin de période au 30 juin 2001	411 149

VI. État des remboursements aux gouvernements fournissant des contingents

A. Gouvernements fournissant actuellement des contingents

18. Les États fournissant des contingents sont actuellement l'Autriche, le Canada, le Japon, la Pologne et la Slovaquie. Par le passé, la Finlande, la République islamique d'Iran et le Pérou ont aussi fourni des troupes.

B. État des remboursements

19. Les dépenses engagées jusqu'au 31 octobre 2001 par les États qui fournissent des contingents leur ont été remboursées intégralement, sur la base des taux standard établis par l'Assemblée générale. On estime à 3 504 029 dollars le montant dû à ce titre pour la période qui s'est terminée le 31 janvier 2002.

VII. Matériel appartenant aux contingents et soutien logistique autonome

A. Méthodes de remboursement

20. Des mémorandums d'accord ont été signés avec les gouvernements de deux États qui fournissent des contingents. Les négociations se poursuivent avec d'autres États qui fournissent ou qui fourniront des contingents et du matériel à la FNUOD. Au stade actuel, on prévoit que les gouvernements de trois États qui fournissent des contingents choisiront la formule de la location avec services pour le remboursement du matériel appartenant aux contingents.

B. Ressources nécessaires

21. Le montant prévu pour le remboursement du coût du matériel et du matériel spécial de trois contingents s'élève à 306 800 dollars.

22. Le montant estimatif de 452 893 dollars prévu au titre du soutien logistique autonome se répartit comme suit :

<i>Catégorie</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
Restauration	135 552
Transmissions	-
Mobilier et matériel de bureau	-
Fournitures électriques	-
Matériel léger du génie	82 116
Neutralisation des explosifs et munitions	43 968
Blanchissage et nettoyage	-
Matériel de campement	-
Matériel d'hébergement	-
Services sanitaires	80 016
Observations	385
Fournitures générales	110 856
Obligations non réglées du contingent	-
Total	452 893

23. Aucun facteur n'a été appliqué à la mission.

VIII. Effectifs nécessaires

A. Modification du tableau d'effectifs

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de postes</i>		
	<i>Actuel</i>	<i>Proposé</i>	<i>Écart net</i>
Personnel international			
Secrétaire général adjoint	-	-	-
Sous-secrétaire général	1	1	-
D-2	-	-	-
D-1	-	-	-
P-5	1	1	-
P-4	1	2	1
P-3	3	3	-
P-2/1	-	-	-
Total partiel	6	7	-
Agents des services généraux			
1re classe	-	-	-
Autres classes	6	6	-
Total partiel	6	6	-

Catégorie	Nombre de postes		
	Actuel	Proposé	Écart net
Service mobile	26	28	2
Service de sécurité	-	-	-
Total partiel	26	28	2
Total personnel international	38	41	3
Personnel local	89	89	-
Administrateurs nationaux	-	-	-
Volontaires des Nations Unies	-	-	-
Total partiel	89	89	-
Total	127	130	3

24. Pour la période du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003, il est proposé d'ajouter trois postes de personnel international (1 poste d'administrateur et 2 postes d'agent du Service mobile) aux effectifs civils de la FNUOD :

a) Bureau infrastructure de la Force. Il est proposé de créer un poste d'administrateur de classe P-4 pour un chef du Bureau infrastructure. Lors de la visite effectuée à la Force à la fin d'octobre 2001, une équipe du Département des opérations de maintien de la paix du Siège de l'ONU a recommandé le recrutement immédiat d'un chef du bureau infrastructure puisque la Force avait entrepris un vaste projet de remplacement de l'infrastructure conformément au plan-cadre triennal;

b) Bureau du commandant de la Force. Il est proposé de créer un poste d'agent du service mobile de la classe FS-2 pour le chauffeur du commandant de la Force. Selon le budget de 2001-2002, un membre du contingent militaire perçoit une indemnité de subsistance (missions) en tant que chauffeur du commandant de la Force. Toutefois, compte tenu des politiques du personnel de l'ONU, la FNUOD a été invitée à examiner d'autres options. Un poste d'agent du Service mobile a donc été inscrit dans le projet de budget pour 2002-2003 pour le chauffeur, qui assurera la sécurité du commandant de la Force;

c) Section des services généraux. Il est proposé de créer un nouveau poste d'agent du Service mobile de la classe FS-4 pour un assistant des services généraux. Dans le contexte de la restructuration de la Section des approvisionnements du bataillon de soutien logistique au camp Ziouani, conformément à la recommandation des vérificateurs des comptes, la création de ce poste contribuera à assurer la comptabilité des stocks de maintenance de l'unité des approvisionnements et de contrôler plus rigoureusement les mouvements des biens de l'ONU. La création de ce poste s'inscrit également dans le processus d'intégration visant à améliorer la coordination entre le personnel militaire et le personnel civil compte tenu du plan de modernisation de la FNUOD.

25. Après examen de la situation des postes, il a été conclu que, pour des raisons opérationnelles, il n'était pas possible à l'heure actuelle de convertir des postes d'agent des services généraux en postes d'agent local.

B. Tableau d'effectifs : effectifs actuels et proposés

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								Total partiel	<i>Service mobile</i>	<i>Agents des services généraux et catégories apparentées</i>		<i>Service de sécurité</i>	Total partiel	<i>Personnel local</i>	<i>Fonctionnaires recrutés sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>			<i>Ire classe</i>	<i>Autres classes</i>						
Bureau du commandant de la Force																		
Effectifs actuels	-	1	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	1	-	-	-	2
Effectifs proposés	-	1	-	-	-	-	-	-	1	1	-	1	-	2	-	-	-	3
Division de l'Administration																		
Effectifs actuels	-	-	-	-	1	1	3	-	5	26	-	5	-	31	89	-	-	125
Effectifs proposés	-	-	-	-	1	2	3	-	6	27	-	5	-	32	89	-	-	127
Total																		
Effectifs actuels	-	1	-	-	1	1	3	-	6	26	-	6	-	32	89	-	-	127
Effectifs proposés	-	1	-	-	1	2	3	-	7	28	-	6	-	34	89	-	-	130

IX. Questions diverses

26. Rappelons qu'au paragraphe 7 de sa résolution 53/226 du 8 juin 1999, l'Assemblée générale avait prié le Secrétaire général d'accélérer, compte tenu des difficultés liées au déménagement du quartier général de la Force de Damas au camp Faouar, le processus engagé en vue d'améliorer les conditions de travail du personnel local de la Force, et de lui faire rapport sur la question à sa cinquante-quatrième session.

27. Dans son rapport sur le financement de la FNUOD pour la période allant du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 (A/54/732, par. 33 et 34), le Secrétaire général a donné des informations sur les mesures qu'avait prises l'administration de la FNUOD pour donner suite à la demande de l'Assemblée générale.

28. Par la suite, au paragraphe 2 de sa résolution 54/266 du 15 juin 2000, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de poursuivre l'amélioration en cours des conditions de travail du personnel local, par le moyen d'une concertation fructueuse, notamment en prenant en considération les difficultés qu'a entraînées le déménagement du quartier général de la Force de Damas au camp Faouar.

29. Dans son rapport sur le financement de la FNUOD pour la période allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 (A/55/778, par. 30 à 34), le Secrétaire général a donné des informations sur les mesures qu'avait prises l'administration de la FNUOD pour donner suite à la demande de l'Assemblée générale.

30. Au paragraphe 1 de sa résolution 55/264, du 14 juin 2001, l'Assemblée générale a noté que certains aspects préoccupants relatifs à l'amélioration des conditions de travail du personnel local de la FNUOD avaient été réglés. Toutefois, dans la même résolution, l'Assemblée a demandé à nouveau au Secrétaire général de poursuivre l'amélioration en cours des conditions de travail du personnel local; a constaté que le paragraphe 2 de sa résolution 54/266 n'avait pas été entièrement appliqué, en particulier pour ce qui était de prendre en considération les difficultés évoquées dans ledit paragraphe et, à ce propos, a prié le Secrétaire général de prendre des mesures concrètes pour assurer la pleine application du paragraphe sur ce point et de lui faire rapport à ce sujet à la première reprise de sa cinquante-sixième session.

31. En réponse aux demandes de l'Assemblée générale, le Secrétariat examine à nouveau la question afin de déterminer si des mesures supplémentaires peuvent être prises et mises en oeuvre à l'avenir. Lorsque cet examen sera achevé, les résultats en seront communiqués à l'Assemblée générale.

X. Définition des objectifs

32. Dans sa résolution 55/220 C, du 14 juin 2001, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que les administrations des missions de maintien de la paix aient recours à la définition d'objectifs et à ce qu'il lui soit rendu compte de l'élaboration et de la réalisation desdits objectifs dans le cadre des rapports sur l'exécution des budgets des missions. À cet égard, les objectifs fixés par la FNUOD pour la période allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 sont les suivants :

Objectif 1 : Réaliser la première tranche du programme de modernisation qui vise à améliorer les capacités opérationnelles.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Améliorer les systèmes de patrouille de la FNUOD dans la zone de séparation afin que celle-ci devienne une force d'observation plus dynamique.	La Force a acquis une meilleure capacité d'observation dans la zone de séparation, de jour comme de nuit, grâce à l'acquisition d'un matériel de qualité

Facteurs externes : Disponibilité et qualité du matériel livré par les fournisseurs.

Objectif 2 : Réaliser la deuxième tranche du programme de modernisation qui consiste en un programme de renouvellement des infrastructures pour l'exercice 2002/03 du plan directeur.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Remplacer les hébergements et locaux décrépits dans les installations militaires et au siège de la Force, dont la durée de vie utile est achevée.	Les projets techniques identifiés pour l'exercice 2002/03 ont été achevés conformément, ou presque, au calendrier fixé.

Facteurs externes : Les objectifs devraient être atteints et les réalisations escomptées devraient être effectives, à supposer que les vendeurs et entrepreneurs sont capables de respecter les dates limites établies par la mission, conformément au programme technique.

Objectif 3 : Réaliser la troisième tranche du programme de modernisation, qui consiste à poursuivre l'intégration du personnel civil et militaire ainsi que l'intégration des opérations de la FNUOD et de L'ONUST/GOG, conformément aux provisions pour la période 2002/03.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Poursuite de l'intégration des sections civiles et militaires des opérations de la FNUOD/GOG, telle que prévue pour la période 2002/03.	Au moins trois unités supplémentaires ont été relocalisées/intégrées.

Facteurs externes : Aucun.

Annexe I

Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003

A. État récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	(1)	(2)	(3)	(4)
	1er juillet 2000- 30 juin 2001	1er juillet 2001- 30 juin 2002	1er juillet 2002-30 juin 2003	
	Dépenses ^a	Montant réparti ^b	Total prévision Montant estimatif	Dépenses non renouvelables
I. Personnel militaire				
1. Observateurs militaires	-	-	-	-
2. Contingents	18 068,2	18 308,2	18 927,9	-
3. Autres dépenses afférentes au personnel militaire				
a) Matériel appartenant aux contingents	897,0	160,5	306,8	-
b) Soutien logistique autonome	-	-	452,9	-
c) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	370,0	1 067,3	300,0	-
Total partiel, rubrique 3	1 267,0	1 227,8	1 059,7	-
Total, catégorie I	19 335,2	19 536,0	19 987,6	-
II. Personnel civil				
1. Police civile	-	-	-	-
2. Personnel international et personnel local	5 088,0	5 210,4	5 846,5	-
3. Volontaires des Nations Unies	-	-	-	-
4. Personnel fourni par des gouvernements	-	-	-	-
5. Observateurs électoraux civils	-	-	-	-
Total, catégorie II	5 088,0	5 210,4	5 846,5	-
III. Dépenses opérationnelles				
1. Locaux/hébergement	2 319,7	2 035,7	4 462,3	3 505,0
2. Remise en état des infrastructures	-	-	-	-
3. Transports	4 075,3	3 595,7	2 680,4	1 368,7
4. Opérations aériennes	-	-	-	-
5. Opérations navales	-	-	-	-
6. Transmissions	503,2	718,5	1 772,8	1 401,6
7. Matériel divers	781,1	1 001,0	1 600,6	1 385,6
8. Fournitures et services	1 218,6	1 351,2	1 387,8	-
9. Fret aérien et de surface				
a) Transport du matériel appartenant aux contingents	-	-	-	-

Catégorie de dépenses	(1)	(2)	(3)	(4)
	1er juillet 2000- 30 juin 2001	1er juillet 2001- 30 juin 2002	1er juillet 2002-30 juin 2003	
	Dépenses ^a	Montant réparti ^b	Total prévision Montant estimatif	Dépenses non renouvelables
b) Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	148,9	185,0	185,0	–
Total partiel, rubrique 9	148,9	185,0	185,0	–
Total, catégorie III	9 046,8	8 887,1	12 088,9	7 660,9
IV. Autres programmes				
1. Fournitures et services liés aux élections	–	–	–	–
2. Programmes d'information	–	–	–	–
3. Programmes de formation	70,0	145,4	149,0	–
4. Programmes de déminage	–	–	–	–
5. Aide au désarmement et à la démobilisation	–	–	–	–
Total, catégorie IV	70,0	145,4	149,0	–
V. Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	–	–	–	–
VI. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	–	–	–	–
VII. Contributions du personnel	831,6	757,4	919,8	–
Montant brut, catégories I à VII	34 371,6	34 536,3	38 991,8	7 660,9
VIII. Recettes provenant des contributions du personnel	(831,6)	(757,4)	(919,8)	–
Montant net, catégories I à VIII	33 540,0	33 778,9	38 072,0	7 660,9
IX. Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
X. Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	400,0	–	–	–
Total	34 771,6	34 536,3	38 991,8	7 660,9

^a Comme indiqué à l'annexe I du rapport sur l'exécution du budget de la FNUOD pour la période allant du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 (A/56/813). Non compris les montants bruts de 1 754 501 dollars (montant net : 1 484 675 dollars) pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et de 274 295 dollars (montant net : 244 062 dollars) pour la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

^b Résolution 55/264 de l'Assemblée générale; non compris le montant brut de 1 044 551 dollars (montant net : 916 696 dollars) pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et le montant brut de 109 117 dollars (montant net : 97 986 dollars) pour le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

C. Renseignements complémentaires

1. Le budget proposé pour l'exercice 2002/03 a été établi sur la base d'un effectif de 1 037 militaires, appuyés par un personnel international de 41 membres et 89 agents locaux.

Personnel militaire

Montant réparti : 19 536 000 dollars; dépenses prévues : 19 987 600 dollars; écart : 451 600 dollars

2. L'augmentation prévue à cette rubrique s'explique par une augmentation de 619 700 dollars des prévisions de dépenses afférentes aux contingents. Cette augmentation est en partie compensée par une diminution de 168 100 dollars des autres dépenses afférentes au personnel militaire.

Contingents militaires

Montant réparti : 18 308 200 dollars; dépenses prévues : 18 927 900 dollars; écart : 619 700 dollars

3. L'augmentation des dépenses prévues pour rembourser les pays fournissant les contingents de leurs dépenses ainsi que pour régler les indemnités d'habillement et d'équipement a été calculée sur la base des dispositions de la résolution 55/274 de l'Assemblée générale du 14 juin 2001. Des montants supplémentaires ont également été alloués pour couvrir l'augmentation du coût des rations dans la mesure où si l'option consistant à renouveler le contrat actuel est retenue, il est prévu que le prix des rations augmente de 10 %. On trouvera des détails sur les dépenses relatives aux contingents militaires à l'annexe II.A.

Autres dépenses afférentes au personnel militaire

Montant réparti : 1 227 800 dollars; dépenses prévues : 1 059 700 dollars; écart : (168 100 dollars)

a) Matériel appartenant aux contingents

4. Un montant additionnel de 306 800 dollars est prévu pour couvrir le remboursement à trois gouvernements fournissant des contingents des dépenses relatives au matériel ci-après, qui doit être amené dans la zone de la mission, sur la base de contrats de location avec services : camions, ambulances, excavateur, bulldozer, appareil de radiographie, conteneurs, chariot élévateur, remorques de transport logistique lourdes et mitrailleuses collectives.

b) Soutien logistique autonome

5. Un montant de 452 900 dollars est prévu pour le premier remboursement au titre d'un bataillon autonome (pour plus de détails, se reporter à la section A de l'Annexe II du présent rapport).

c) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité

6. Sur la base des dépenses passées, il a été prévu un montant de 300 000 dollars (inférieur de 763 300 dollars à celui de l'exercice 2001/02) qui doit permettre de

couvrir les éventuelles demandes d'indemnisation en cas de décès, d'invalidité ou de blessure du personnel militaire (contre 414 800 dollars si l'on avait appliqué le taux standard de 1 % de l'ensemble du personnel du contingent sur la base d'un coût annuel maximum de 40 000 dollars par demande).

Personnel civil

Montant réparti : 5 210 400 dollars; dépenses prévues : 5 846 500 dollars; écart : 636 100 dollars

7. L'augmentation de 636 100 dollars correspond aux dépenses afférentes au personnel international et au personnel local.

8. Le montant plus élevé demandé au titre des traitements et des dépenses communes de personnel pour le personnel international et le personnel local s'explique principalement par la demande de création de trois postes additionnels [chef du génie civil, chauffeur du commandant de la Force et assistant (services généraux)] (voir par. 24 du rapport principal).

9. Les traitements du personnel international sont calculés sur la base des taux standard 2002/03 pour New York alors que les traitements du personnel local reflètent le barème des salaires actuellement en vigueur dans la zone de la mission. En se fondant sur l'expérience acquise, un taux de vacance de postes de 5 % a été appliqué à l'effectif proposé de la Force pour le personnel international (soit 41 postes, y compris les trois nouveaux postes demandés). Le chiffre prévu pour les 89 postes d'agent local tient compte de l'augmentation des salaires du personnel local, qui est entrée en vigueur le 1er juillet 2001 et est calculé sur la base du barème des traitements local applicable à l'échelon 4 de la classe 6 (traitement médian du barème). Sur la base de l'expérience acquise, il n'a pas été appliqué de taux de vacance de postes à l'effectif proposé pour le personnel local.

10. Le montant prévu de 97 000 dollars au titre des autres frais de voyage est supérieur au montant (67 000 dollars) des crédits ouverts pour la période en cours (1er juillet 2001-30 juin 2002), et servira à payer les frais de voyage du personnel du Siège et de la FNUOD au cours de la période à venir (voir détails à l'annexe II.A).

Dépenses opérationnelles

Montant réparti : 8 887 100 dollars; dépenses prévues : 12 088 900 dollars; écart : 3 201 800 dollars

11. Le montant prévu de 12 088 900 dollars comprend des dépenses non renouvelables s'élevant à 7 660 900 dollars.

12. L'augmentation nette de 3 201 800 dollars qui apparaît ici s'explique par une augmentation totale de 4 117 100 dollars, au titre des locaux/hébergement (2 426 600 dollars), des transmissions (1 054 300 dollars), du matériel divers (599 600 dollars) et des fournitures et services (36 600 dollars). Cette augmentation est compensée par une diminution de 915 300 dollars au titre des transports.

Locaux/hébergement

13. L'augmentation requise pour cette rubrique est principalement due aux besoins de financement des travaux d'amélioration des infrastructures qui doivent être effectués conformément au plan directeur de trois ans déjà mentionné.

14. La FNUOD utilise plus de 100 bâtiments préfabriqués, dont la moitié ont plus de 20 ans, 30 % plus de 15 ans et le reste plus de 10 ans. De même, les équipements collectifs (eau, assainissement et électricité) et les autres infrastructures, telles que les routes, les chemins et les équipements de transmission, n'ont jamais été modernisés depuis le début des opérations de la FNUOD, il y a plus de 20 ans. L'entretien de l'infrastructure de la FNUOD ayant été réduit au minimum au cours des dernières années, le chef du service technique de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), est d'avis que celle-ci a maintenant dépassé sa durée de vie utile et ne peut être maintenue en l'état.

Transports

15. Les montants prévus au titre du remplacement et de l'acquisition de véhicules (voir détails à l'annexe II.C) (1 368 700 dollars) sont moins élevés que ceux demandés pour la période en cours (1 566 700 dollars), car il y a moins de véhicules à remplacer pendant la période à venir.

Transmissions

16. Le montant demandé pour un programme accéléré de remplacement du matériel de transmissions, dont on trouvera les détails à l'annexe II.C (1 354 200 dollars), est supérieur à celui qui avait été demandé pour la période en cours (317 900 dollars). Cette augmentation est nécessaire pour le renouvellement indispensable du matériel de communications et s'explique par l'augmentation du coût de location du répéteur de satellite et de la ligne de Brindisi.

Matériel divers

17. De même, le montant demandé à cette rubrique, dont on trouvera la ventilation à l'annexe II.C (1 600 600 dollars), est aussi supérieur à celui demandé pour la période en cours (1 001 000 dollars). Cette augmentation s'explique essentiellement par a) le remplacement normal du matériel de bureau au cours de l'exercice budgétaire; b) le coût plus élevé du matériel informatique (équipement et logiciels) pour la mise à niveau de l'infrastructure informatique de la mission; c) le coût sensiblement plus élevé du remplacement courant des groupes électrogènes pendant l'exercice budgétaire; et d) le remplacement d'anciens dispositifs d'observation nocturne (à courte et longue distance) et l'acquisition de systèmes de thermovision et de positionnement universel qui permettront d'appliquer jour et nuit les dispositions standard en matière d'observation.

Fournitures et services

18. Le montant requis à cette rubrique (soit 1 387 800 dollars) est supérieur de 36 600 dollars au montant approuvé (1 351 200 dollars). L'augmentation des dépenses prévues est imputable au recrutement d'un ingénieur et de nouveaux ouvriers spécialisés pour aider le Bureau infrastructure de la Force à effectuer les travaux d'amélioration des hébergements prévus au plan directeur de la FNUOD.

Programmes de formation

19. Le montant plus élevé demandé à cette rubrique doit permettre d'assurer la formation du personnel technique et financier de la FNUOD (voir détails à l'annexe II.A).

Contributions du personnel

Montant réparti : 757 400 dollars; dépenses prévues : 919 800 dollars; écart : 162 400 dollars

20. Le montant prévu à cette rubrique correspond à la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire à la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU conformément au Règlement et au Statut du personnel des Nations Unies. Il a été calculé sur la base des 41 postes de fonctionnaire international, y compris les 3 nouveaux postes demandés, et des 89 postes d'agent local proposés, sur la base des taux standard de 2002/03 pour New York et du barème des salaires actuellement en vigueur.

Recettes provenant des contributions du personnel

Montant réparti : (757 400 dollars); dépenses prévues : (919 800 dollars); écart : (162 400 dollars)

21. Le montant correspondant aux contributions du personnel (catégorie VII du budget) sera porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 A (X) du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds au prorata de leur quote-part dans le budget de la Force.

Annexe II

Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 : analyse

A. Coûts standard et coûts propres à la mission

Description	<i>Prévisions de dépenses (dollars É.-U.)</i>						Explication
	<i>Prévisions antérieures</i>	<i>Effectif moyen</i>	<i>Coût standard</i>	<i>Coût unitaire ou coût journalier</i>	<i>Coût mensuel</i>	<i>Coût annuel</i>	
1. Personnel militaire							
Contingents							
Infanterie	821	821					
Soutien logistique	216	216					
2. Remboursements au titre des contingents							
a) Solde et indemnités	988		1 028		1 028		Sur la base des taux approuvés par l'Assemblée générale applicables à compter du 1er janvier 2002.
b) Indemnités de spécialistes	291		303		303		Sur la base des taux approuvés par l'Assemblée générale applicables à compter du 1er janvier 2002.
Infanterie	10 %						Payable à 10 % des effectifs.
Soutien logistique	25 %						Payable à 25 % des effectifs.
3. Indemnité d'habillement et d'équipement							
Contingents	70		73		73		
4. Détente et loisirs	10,5					10,5	Payable pour 14 jours au personnel servant 12 mois.
Autres dépenses	5,4					5,4	
5. Rations	6		9	6,6			Pour permettre le renouvellement du contrat d'approvisionnement en vigueur.
6. Frais de voyage du personnel militaire							
Israël	55		a	55			
République arabe syrienne	69		a	69			
Liban	65		a	65			
Chauffeur du commandant de la Force	18 173						Création d'un poste civil proposée pour le chauffeur du commandant de la Force.

<i>Description</i>	<i>Prévisions de dépenses (dollars É.-U.)</i>						<i>Explication</i>
	<i>Prévisions antérieures</i>	<i>Effectif moyen</i>	<i>Coût standard</i>	<i>Coût unitaire ou coût journalier</i>	<i>Coût mensuel</i>	<i>Coût annuel</i>	
Frais liés au remplacement pendant les vacances du chauffeur	1 104						Création d'un poste civil proposée pour le chauffeur du commandant de la Force.
7. Matériel appartenant aux contingents	160 500					306 819	Sur la base de mémorandums d'accord en projet ou signés.
8. Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	1 067 300	400 000				300 000	Sur la base des demandes d'indemnisation prévues, payables aux gouvernements.
9. Soutien logistique autonome							Première demande de crédits au titre du soutien logistique autonome pour un bataillon.
Restauration			26,33		11 296		Payable pour 429 soldats.
Matériel léger du génie			15,95		6 843		Payable pour 429 soldats.
Neutralisation des explosifs et munitions			7,27		3 664		Payable pour 504 soldats.
Matériel médical (de niveau 1)			13,23		6 668		Payable pour 504 soldats.
Observation			1,07		32,10		Payable pour 30 soldats.
Fournitures générales							
Matériel de couchage			15,13		7 020		Payable pour 464 soldats.
Bien-être			6,01		2 218		Payable pour 369 soldats.
10. Personnel civil							
Personnel international	38	38				41	Trois nouveaux postes proposés. Pour complément d'information, voir annexe I.C.
Personnel local	87	89				89	
Traitements nets	9 479					11 230	Barème des traitements applicable au 1er juillet 2001, échelon 6, classe 4 (point médian) au taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU.
Dépenses communes de personnel	3 691					3 690	
Contributions du personnel	1 232					2 134	
11. Frais de voyage du personnel civil							
Voyages du commandant de la Force	7 000					17 000	Un voyage supplémentaire a été ajouté.
Voyages du chef de l'administration et d'autres fonctionnaires à New York	25 000					25 000	

Description	Prévisions de dépenses (dollars É.-U.)						Explication
	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	
Déplacements d'autres personnels de la mission dans la zone de la mission	22 000					22 000	
Bureau des services de contrôle interne	20 000					20 000	
Voyage du spécialiste de la sécurité aérienne du Siège à la FNUOD	2 000					2 000	
Voyages de fonctionnaires du Siège à la FNUOD						11 000	
12. Location de locaux							
Position 27 du bataillon autrichien, bâtiment No 1	1 560	^a				1 560	
Position 27 du bataillon autrichien, bâtiment No 2	436	^a				440	
Station d'évacuation des eaux usées	637	^a				637	
Dépotoir	–			^a		–	
Garage à Tibériade	9 000			^a		9 000	
Frais d'électricité des locaux loués à la position 27	7 500			^a		8 500	Sur la base des dépenses effectives.
13. Services collectifs de distribution							
Électricité	358 000			^a		338 000	Sur la base des dépenses effectives.
Eau	42 000			^a		42 000	
14. Véhicules							
Véhicules civils	274	281					Reclassement de véhicules.
Véhicules militaires	116	109					Reclassement de véhicules.
15. Pièces de rechange, réparation et entretien des véhicules							
Véhicules civils	1 595		6 000	945			Sur la base des dépenses effectives.
Véhicules militaires	4 537		6 000	4 537			
Réparation et remise en état des véhicules blindés de transport de troupes	110 000					110 000	
Construction de 6 plateaux de remorque spécialisés	30 000					30 000	
16. Carburants et lubrifiants^b							
Diesel							

Description	Prévisions de dépenses (dollars É.-U.)						Explication
	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	
Camp Ziouani	0,290		^a	0,290			
Camp Faouar	0,150		^a	0,150			
Stations de pompage	0,306		^a	0,306			
Atelier transports	0,150		^a	0,150			
Benzine							
Camp Ziouani	0,300		^a	0,300			
Camp Faouar	0,400		^a	0,400			
Stations de pompage	0,250		^a	0,250			
17. Assurance des véhicules							
Véhicules de type courant	490	376					413 Plan d'assurance mondiale couvrant 376 des véhicules assurés aux tarifs de base.
Véhicules blindés de transport de troupes	286	13					287 Plan d'assurance mondiale couvrant 13 véhicules militaires.
18. Communications par réseaux commerciaux							
Télex et télégrammes	12 000		^a			12 000	
Valise diplomatique	12 000		^a			12 000	
Répéteur de satellite	94 000		^a			112 000	Coût de location majoré.
Location de boîtes postales	5 000		^a			5 000	
Ligne louée – Brindisi	8 000		^a			8 000	
Communications téléphoniques officielles et location de lignes dans la zone de la mission	38 500		^a			38 500	
Appui au système téléphonique PABX	5 000					5 000	
Softech ringmaster 2000	500					500	
Droits d'utilisation des lignes du Siège de l'ONU, 200 dollars par mois, par ligne	19 200					19 200	
19. Services divers							
Vérification des comptes	55 700					54 800	
Services contractuels							
Coiffeur	18 060		^a			18 060	
Tailleur	37 872		^a			37 872	
Blanchissage	67 932		^a			67 932	
Enlèvement des ordures/élimination des produits dangereux	87 120		^a			87 120	

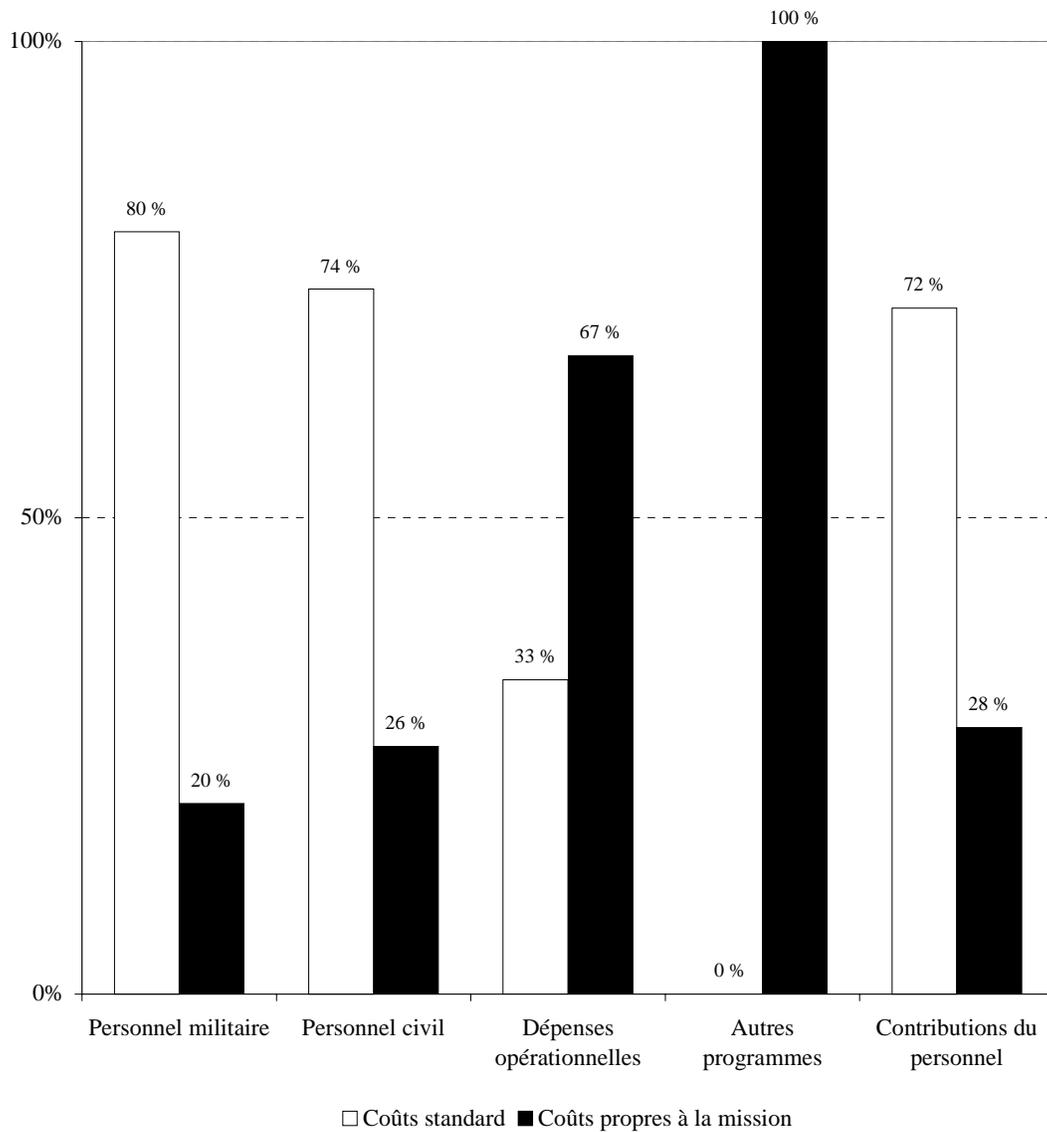
Description	Prévisions de dépenses (dollars É.-U.)						Explication
	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	
Convention collective	53 400			^a		53 400	
Services contractuels fournis par des ingénieurs, des techniciens et des ouvriers qualifiés				^a		100 000	Pour l'amélioration des logements.
Traitements et services médicaux	77 000			^a		76 900	Révision à la baisse sur la base des dépenses effectives.
Dépenses de représentation	5 000			^a		5 000	
Autres services divers	77 900			^a		77 900	
20. Fournitures diverses							
Papeterie et fournitures de bureau	110 000		209 520			110 000	
Fournitures médicales	112 000		391 104			70 200	Budgétisation pour un bataillon autonome.
Fournitures sanitaires et articles de nettoyage	80 000		69 840			103 700	Sur la base des dépenses effectives et compte tenu du soutien autonome pour un bataillon.
Abonnements	2 200			^a		2 200	
Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants	40 000					26 900	Sur la base des dépenses effectives.
Matériel pour la défense des périmètres	30 000			^a		29 600	Sur la base des dépenses effectives.
Intendance et magasins	500 000			^a		460 100	Sur la base des dépenses effectives et compte tenu du soutien autonome pour un bataillon.
21. Programmes de formation	145 400					149 000	
Cours de formation technique							
a) À la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi							
Communications	28 050					30 320	Quatre cours à l'intention de huit fonctionnaires.
Moteur diesel	14 597					7 580	Un cours pour deux personnes.
Informatique/finances	67 320					64 500	Neuf cours pour 17 personnes.
b) Formation au système Progen/Sun	2 805					–	Inclus plus haut.
c) À Chypre : cours de gestion	3 728					8 800	Pour quatre personnes.
d) À Londres :							
Système hyperfréquence numérique	6 330					3 470	Deux cours pour deux fonctionnaires.

<i>Description</i>	<i>Prévisions de dépenses (dollars É.-U.)</i>						<i>Explication</i>
	<i>Prévisions antérieures</i>	<i>Effectif moyen</i>	<i>Coût standard</i>	<i>Coût unitaire ou coût journalier</i>	<i>Coût mensuel</i>	<i>Coût annuel</i>	
Formation chez le fabricant de véhicules	6 330						
e) Au Liban : cours d'informatique	9 400					7 050	Trois cours pour six personnes.
f) En Israël : technique des fibres optiques	6 840					2 280	Un cours pour une personne.
g) En République arabe syrienne : techniques de rédaction et cours divers						10 000	Formation maison pour 25 personnes.
h) À la Division de l'administration et de la logistique des missions du Département des opérations de maintien de paix : administration du personnel, finances et budget						15 000	
22. Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	185 000			^a		185 000	

^a Il n'y a pas de coût standard pour cette rubrique.

^b Explication :

	<i>Coût unitaire (dollars É.-U.)</i>	<i>Prévisions (litres)</i>
Diesel		
Camp Ziouani	0,29	374 929
Camp Faouar	0,15	2 092 820
Stations de pompage	0,31	143 000
Atelier transports	0,15	12 000
Benzine		
Camp Ziouani	0,30	39 600
Camp Faouar	0,40	231 645
Stations de pompage	0,25	40 307

**B. Répartition des ressources par grandes catégories du budget :
coûts standard et coûts propres à la mission**

C. Dépenses non renouvelables

(En milliers de dollars des États-Unis, sauf indication contraire)

	(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6) = (4) x (5)
	Nombre actuel au 30 juin 2001 ^a	Nombre d'unités à remplacer	Nombre d'unités supplémentaires à acheter	Total	Coût unitaire ^b	Coût total
I. Locaux/hébergement						
a) Location de locaux	–					
b) Aménagement et rénovation des locaux	–					
c) Fournitures d'entretien	–					
d) Services d'entretien	–					
e) Services collectifs de distribution	–					
f) Hébergement :						
Modules d'hébergement en conteneurs	4					
Cuisines en conteneurs	2					
Blocs sanitaires préfabriqués	1					
Éléments préfabriqués divers	12					
Structures préfabriquées à parois souples	6					
g) Bâtiments préfabriqués :						
Blocs sanitaires en conteneurs	4					
Blocs d'habitation en conteneurs	16					
Logements préfabriqués	72					
Cantines préfabriquées	7					
Éléments préfabriqués divers	8					
Structures préfabriquées à parois souples	1					
h) Conteneurs frigorifiques	5					
i) Conteneurs maritimes	57					
Total partiel	195	–	–	–	–	–
j) Construction de locaux						
<i>Bataillon autrichien</i>						390 000
Construction de bâtiments au camp Faouar :						
bâtiment No 146, 24 personnes (113 000 dollars);						
bâtiment No 141, bureaux du quartier général						
(179 000 dollars); abri No 2, 16 personnes						
(20 000 dollars); abri No 5, 8 personnes						
(15 000 dollars); abri No 6, 13 personnes						
(20 000 dollars); abri No 8, 16 personnes						
(28 000 dollars); abri No 9, 6 personnes						
(15 000 dollars)						

	(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6) = (4) x (5)
	Nombre actuel au 30 juin 2001 ^a	Nombre d'unités à remplacer	Nombre d'unités supplémentaires à acheter	Total	Coût unitaire ^b	Coût total
<i>Bataillon logistique (unités canadienne et japonaise)</i>						1 102 200
Mise à niveau du système de distribution d'électricité (120 000 dollars); remplacement de réservoirs de carburant (40 000 dollars); traitement de matériaux dangereux (clôture et toiture) (25 000 dollars); remplacement d'une remorque (27 200 dollars); remplacement de locaux à l'usage du personnel subalterne (550 000 dollars); installation de deux postes d'observation (10 000 dollars); réfection d'une canalisation d'eau, camp Ziouani (50 000 dollars); réparation du bâtiment No 116, camp Ziouani (50 000 dollars); réfection de canalisations d'égout (70 000 dollars); remplacement d'un abri pour le contingent japonais (120 000 dollars); remplacement de toitures diverses (40 000 dollars).						1 273 000
<i>Bataillon polonais</i>						1 273 000
Construction de nouveaux logements pour 140 personnes, camp Ziouani (500 000 dollars); construction de blocs d'habitation modulables, positions 62, 69 et 85 de la zone d'opérations (216 000 dollars); construction de blocs sanitaires modulables sur les positions du bataillon (30 000 dollars); construction de cantines, positions 62, 69 et 85 (150 000 dollars); construction de bâtiments pour batteries, positions 60, 80 (60 000 dollars) et positions 69 et 85 (25 000 dollars); construction de nouveaux abris, positions 60 et 80 (80 000 dollars); construction de châteaux d'eau, positions 62, 69 et 85 (12 000 dollars); rénovation et agrandissement de la cantine, camp Ziouani (110 000 dollars); construction de réseaux de distribution, positions 60, 62, 68, 69, 80 et 85 (70 000 dollars); construction de systèmes d'égouts, positions 62, 69 et 85 (20 000 dollars).						739 800
<i>Projets au quartier général</i>						739 800
Amélioration des infrastructures : Bataillon autrichien : position 37 (30 000 dollars); position 27 (70 000 dollars); position 31 (50 000 dollars); position 25 (50 000 dollars); position 10 (50 000 dollars). Bataillon polonais : position 60 (10 000 dollars); position 62 (50 000 dollars); position 69 (50 000 dollars); position 80 (25 000 dollars); position 85 (50 000 dollars). Amélioration des routes dans la zone d'opérations : zone du bataillon autrichien (12 500 dollars); zone du bataillon polonais (12 500 dollars). Camp Faouar : mise à niveau						

	(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6) = (4) x (5)
	Nombre actuel au 30 juin 2001 ^a	Nombre d'unités à remplacer	Nombre d'unités supplémentaires à acheter	Total	Coût unitaire ^b	Coût total
des systèmes de distribution d'électricité (100 000 dollars); mise à niveau du système de filtrage et de désinfection (15 000 dollars); construction de deux nouveaux toits en acier, bâtiments 30 et 31 (60 000 dollars); remplacement du toit du pentagone (30 000 dollars); construction de bureaux pour les transmissions (20 500 dollars); remplacement de divers casernements provisoires par des modules colisables/remorques sanitaires (29 300 dollars); remplacement de systèmes de filtrage et de désinfection pour quatre puits (25 000 dollars).						
Total partiel						3 505 000
Total, rubrique 1						3 505 000
2. Remise en état des infrastructures						–
3. Transports						
a) Achat de véhicules						
Véhicule blindé de transport de troupes chenillé ^c	5	2	–	–	–	–
Véhicule blindé de transport de troupes à roues ^c	8	–	23	–	–	–
Bouteur	3	1	–	1	260 000	260 000
Jeep, 4 x 4	145	10	–	10	14 500	145 000
Minibus	41	4	–	4	12 750	51 000
Autoneige	3	1	–	1	220 000	220 000
Véhicule de transport logistique moyen, 4 x 4, 8 tonnes	28	2	–	2	75 000	150 000
Dépanneuse, 8 tonnes	1	1	–	1	82 000	82 000
Dépanneuse, 16 tonnes	3	1	–	1	150 000	150 000
Camion frigorifique	2	1	–	1	80 000	80 000
Total partiel	239	23	23	46		1 138 000
Fret à 15 %						170 700
Total partiel	239	23	23	46		1 308 700
Prélèvement sur les stocks de matériel excédentaires						–
Total partiel, rubrique 3 a)	239	23	23	46		1 308 700
b) Location de véhicules						–
c) Matériel d'atelier						–
Véhicules civils						34 500

	(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6) = (4) x (5)
	Nombre actuel au 30 juin 2001 ^a	Nombre d'unités à remplacer	Nombre d'unités supplémentaires à acheter	Total	Coût unitaire ^b	Coût total
Véhicules militaires						25 500
Total partiel, rubrique 3 c)						60 000
Total, rubrique 3	239	23	23	46		1 368 700
4. Opérations aériennes						–
5. Opérations navales						–
6. Transmissions						
a) Éléments complémentaires						
Matériel de transmissions						
Matériel VHF						
Station radio fixe	7	1	–	1	1 000	1 000
Liaison hertzienne numérique	4	1	2	3	50 000	150 000
Talkie-walkie (ordinaire)	194	28	287	315	400	126 000
Poste mobile	233	33	40	73	500	36 500
Antenne omnidirectionnelle	270	39	–	39	400	15 600
Répéteur	19	3	2	5	4 500	22 500
Matériel de satellite						
Récepteur GPS	2	–	2	2	500	1 000
Miniterminal INMARSAT « M »	9	1	–	1	3 000	3 000
Matériel téléphonique						
Liaison téléphonique numérique rurale à deux voies	39	6	–	6	12 000	72 000
Téléphone GSM	15	2	10	12	300	3 600
Central téléphonique moyen	4	1	–	1	90 000	90 000
Petit central téléphonique	12	2	–	2	25 000	50 000
Matériel divers						
Chargeur de batterie	90	13	–	13	150	1 950
Abri pour matériel de transmissions	5	1	6	7	10 000	70 000
Onduleur	4	1	–	1	2 500	2 500
Onduleur courant continu	16	2	–	2	400	800
Poste téléphonique de campagne (militaire)	100	40	–	40	650	26 000
Pylône Rohn	31	4	–	4	4 500	18 000
Conteneur	–	–	2	2	2 750	5 500
ASI, 10 kVa	5	1	–	1	4 000	4 000
ASI, 5 kVa	4	1	2	3	2 500	7 500
Matériel militaire						
Antenne (RS1729)	10	1	–	1	500	500
Base d'antenne (MT-68)	28	10	–	10	82	815

	(1) <i>Nombre actuel au 30 juin 2001^a</i>	(2) <i>Nombre d'unités à remplacer</i>	(3) <i>Nombre d'unités supplémentaires à acheter</i>	(4) = (2) + (3) Total	(5) <i>Coût unitaire^b</i>	(6) = (4) x (5) Coût total
Ensemble d'éléments d'antenne (RC292)	28	5	–	5	1 375	6 875
Section d'antenne (RC292)	28	13	–	13	168	2 184
Système radio de secours	–	–	46	46	4 200	193 200
Chargeur de batterie 7725	40	25	–	25	115	2 875
Chargeur de batterie BB588/U	13	3	–	3	750	2 250
Antenne complète SHG118FQ	10	4	–	4	250	1 000
Interphone et pièces connexes pour véhicules	–	–	36	36	10 560	380 160
Haut-parleur, modèle LSA 100T	43	25	–	25	25	625
Radio militaire, PRC126	57	5	–	5	4 311	21 555
Radio militaire, PRC77	202	20	–	20	1 535	30 700
Standard militaire	38	2	–	2	2 000	4 000
Total partiel, rubrique 6 a)	1 560	293	435	728		1 354 189
b) Matériel d'atelier						
Atelier de communications civiles						32 000
Atelier de transmissions militaires						15 425
Total partiel, rubrique 6 b)						47 425
Total, rubrique 6	1 560	293	435	728		1 401 614
7. Matériel divers						
a) Mobilier de bureau						
Étagère	24	12	–	12	75	900
Chaise pivotante à dossier haut	29	7	–	7	150	1 050
Fauteuil pivotant	324	35	–	35	65	2 275
Siège, visiteur	224	4	–	4	40	160
Fauteuil rembourré, visiteur	13	3	–	3	50	150
Table basse	15	3	–	3	100	300
Table d'ordinateur	155	8	–	8	50	400
Bureau ministre (double classeur)	19	15	–	15	175	2 625
Bureau ministre (classeur simple)	111	7	–	7	120	840
Étagère de présentation pour le commandant de la Force	2	1	–	1	150	150
Meuble-classeur (deux tiroirs)	76	16	–	16	125	2 000
Meuble-classeur (quatre tiroirs)	228	10	–	10	150	1 500
Armoire-vestiaire métallique	221	2	–	2	150	300
Classeur de cartes géographiques	3	1	–	1	300	300
Casiers	9	1	–	1	50	50

	(1) <i>Nombre actuel au 30 juin 2001^a</i>	(2) <i>Nombre d'unités à remplacer</i>	(3) <i>Nombre d'unités supplémentaires à acheter</i>	(4) = (2) + (3) Total	(5) <i>Coût unitaire^b</i>	(6) = (4) x (5) Coût total
Rayonnages	56	5	–	5	100	500
Total partiel, rubrique 7 a)	1 509	130	–	130		13 500
b) Matériel de bureau						
Photocopieuse ordinaire	18	3	–	3	3 000	9 000
Photocopieuse moyenne	13	4	–	4	10 000	40 000
Télécopieur	47	7	–	7	1 500	10 500
Total partiel, rubrique 7 b)	78	14	–	14		59 500
Total partiel, rubrique 7	1 587	144	–	144		73 000
8. Matériel informatique						
a) Matériel						
Réseau local sans fil Cisco	–	–	1	1	20 000	20 000
Commutateur Cisco pour réseau à fibres optiques	–	–	14	14	4 000	56 000
Interrupteur de télécommande de serveur Compaq	–	–	4	4	2 000	8 000
Ordinateur de bureau, Pentium	258	45	–	45	1 500	67 500
Réseau de stockage « Fibre channel » (SAN)	–	–	1	1	125 000	125 000
Émetteur numérique HP	–	–	4	4	4 000	16 000
Imprimante couleurs à laser HP	3	–	1	1	4 500	4 500
Unité de stockage de disques optiques HP	–	–	1	1	16 000	16 000
Projecteur informatique InFocus	3	–	1	1	6 000	6 000
Appareil photo informatique Intel	–	–	10	10	100	1 000
Modem interne/externe (serveur)	–	–	6	6	275	1 650
Scanneur	5	–	7	7	5 000	35 000
Serveur	14	2	1	3	30 690	92 070
Total partiel, rubrique 8 a)	283	47	51	98		448 720
b) Acquisition de logiciel						
Lotus Notes – Maintenance et appui technique	–	–	258	258	125	32 250
Logiciel de soutien pour le réseau longue distance	–	–	258	258	80	20 640
Logiciels du Système de gestion logistique des missions – Maintenance et appui technique	–	–	258	258	40	10 320
Logiciels pour ordinateur de bureau Microsoft	–	–	258	258	100	25 800
Série 3000 Cisco – Appui technique	–	–	2	2	500	1 000
Réseau longue distance – Appui technique (Cisco) (par an)	–	–	1	1	5 000	5 000
Logiciels essentiels pour la mission	–	–	258	258	40	10 320
Licence MS 2000 X/P	–	–	–	–	12 500	12 500
Licence du logiciel de surveillance de l'utilisation de l'Internet	–	–	–	–	7 000	7 000

	(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6) = (4) x (5)
	Nombre actuel au 30 juin 2001 ^a	Nombre d'unités à remplacer	Nombre d'unités supplémentaires à acheter	Total	Coût unitaire ^b	Coût total
Logiciel antivirus Norton, édition entreprise	–	–	–	–	4 000	4 000
Serveur SQL Microsoft	–	–	–	–	3 500	3 500
Licence MS Windows 2000 Advanced Server	–	–	–	–	3 000	3 000
Logiciel de distribution de télécopie électronique VSI	–	–	–	–	7 000	7 000
Système de secours Veritas pour MS 2000	–	–	–	–	10 000	10 000
Didacticiel	–	–	–	–	3 000	3 000
Logiciel de réception de télécopies Reolix – Appui technique	–	–	–	–	2 000	2 000
Logiciel NSI pour émetteurs numériques	–	–	–	–	2 000	2 000
Renouvellement de licence des systèmes de comptabilité Sun	–	–	–	–	3 835	3 835
Licence des systèmes d'état de paie Progen	–	–	–	–	2 540	2 540
Location de lignes, frais d'accès à l'Internet	–	–	–	–	2 700	2 700
Total partiel, rubrique 8 b)	–	–	–	–		168 405
c) Groupes électrogènes						
Groupe électrogène à haut rendement, 150-1500 kVa	10	–	–	–	–	–
Groupe électrogène à rendement intermédiaire 10-50 kVa	95	–	18	18	6 858	123 444
Groupe électrogène à rendement moyen, 50-150 kVa	17	–	2	2	8 470	16 940
Groupe électrogène à faible rendement, 0-10 kVa	10	–	–	–	–	–
Total partiel, rubrique 8 c)	132	–	20	20		140 384
d) Matériel d'observation						
Jumelles portatives (de divers types)	214	51	–	51	250	12 750
Dispositifs d'observation nocturne						
À courte distance	77	6	–	6	2 500	15 000
À longue distance	57	13	–	13	8 000	104 000
Projecteurs orientables, portatifs	38	10	–	10	100	1 000
Système de positionnement universel, portatif	9	–	35	35	180	6 300
Système d'imagerie thermique	–	–	2	2	72 000	144 000
Total partiel, rubrique 8 d)	395	80	37	117		283 050
e) Matériel médical et dentaire						44 000
f) Matériel d'hébergement						106 000

	(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6) = (4) x (5)
	<i>Nombre actuel au 30 juin 2001^a</i>	<i>Nombre d'unités à remplacer</i>	<i>Nombre d'unités supplémentaires à acheter</i>	Total	<i>Coût unitaire^b</i>	Coût total
g) Matériel divers						122 000
Total, rubrique 8	810	127	108	235		1 312 559
Total	4 196	587	566	1 153		7 660 873

^a Comme indiqué dans le rapport sur les dépenses de la mission au 30 juin 2001.

^b Comme indiqué dans le manuel des coûts standard.

^c Ces véhicules seront transférés d'autres missions de maintien de la paix.

Annexe III

Application des recommandations antérieures du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Recommandation (A/55/874/Add.1)

Suite donnée à la recommandation

De l'avis du Comité, la procédure pour la détermination des besoins en matière d'hébergement jusqu'ici appliquée était trop laxiste; il faudrait que l'état des installations soit examiné systématiquement et à intervalles réguliers (par. 17).

Le Comité consultatif a été informé que le principal « client » de la Section des achats était les services logistiques dont le personnel est militaire et qui relèvent du commandant de la Force. En revanche, le personnel de la Section des achats est civil et celle-ci relève du chef de l'administration. Ce qui signifie qu'une grande partie des demandes d'achat de la FNUOD émane de militaires. L'inconvénient est que ceux-ci ne sont en poste à la FNUOD que pendant six mois et n'ont donc pas le temps de se familiariser avec les politiques et les procédures d'achat de l'ONU. Le chef de l'administration a fait valoir que les services logistiques devraient être intégrés à la mission ou que la mission devrait être restructurée de sorte que les services logistiques relèvent directement de son bureau. Le Comité partage cet avis. Il estime que les dispositions actuelles concernant la logistique ne favorisent pas une bonne planification des achats de la FNUOD. Cette question devrait être examinée d'urgence dans le cas précis de la FNUOD et dans celui de toutes les opérations de maintien de la paix, en vue d'introduire de nouvelles dispositions (par. 21).

Avec le concours d'une équipe d'évaluation technique indépendante envoyée par la FINUL en mai 2001, la FNUOD a examiné ses installations et ses structures d'appui de manière approfondie et élaboré un plan directeur pour la rénovation de son infrastructure vétuste, comme indiqué dans le présent rapport.

L'Administration de la FNUOD a porté cette question à l'attention du commandant de la Force en vue d'introduire de nouvelles dispositions qui seraient satisfaisantes pour le Comité consultatif et la Cinquième Commission. Pour ce qui est de la planification des achats, la mission a établi un projet de plan et fixera les directives à suivre pour les opérations d'achat, le texte définitif devant être disponible pour l'exercice budgétaire 2002/03, lorsque les prévisions de dépenses auront été approuvées.

S'agissant de la question soulevée au sujet des services logistiques, la mission souhaite informer le Comité consultatif que, sous la direction du commandant de la Force, on a amorcé l'intégration de certaines composantes militaires et civiles de la FNUOD au quartier général à la fin du mois de novembre 2001, dans le cadre du programme de modernisation de la Force. L'une des innovations réside dans le fait que le chef du Bureau logistique relève à présent du chef d'état-major pour les questions opérationnelles et du chef de l'administration pour les questions administratives.

En ce qui concerne la formation, le Comité note que la formation de 40 fonctionnaires est proposée dans le rapport sur l'exécution du budget (A/55/778, annexe II.A, rubrique 20). Il a été informé que le projet de budget précédent prévoyait la formation de 18 fonctionnaires, ce qui signifie qu'en deux ans, 58 fonctionnaires devraient être formés. Il lui semble que ce nombre est très élevé par rapport au tableau d'effectifs (38 agents internationaux et 89 agents locaux). À cet égard, le Comité consultatif souligne qu'il faudrait s'assurer que les programmes de formation prévus correspondent bien aux besoins de la mission. En outre, comme il l'a déjà indiqué dans d'autres rapports (par exemple A/54/841, par. 39), il faudrait prendre bien soin de vérifier lorsqu'on choisit le personnel devant être formé qu'il restera au service de la Force (par. 22).

Avec l'intégration qui a été ainsi amorcée dans certains domaines, l'inconvénient évoqué par le Comité devrait être en fin de compte éliminé.

La FNUOD a indiqué que le Département des opérations de maintien de la paix avait annoncé l'inscription de plusieurs cours supplémentaires au budget pour l'exercice 2001/02. Quarante fonctionnaires participeraient aux programmes de formation et certains d'entre eux suivraient plusieurs cours pendant l'année. Par exemple, pour certains cours d'informatique, les fonctionnaires doivent suivre une formation à différents niveaux sur un sujet donné.

Le personnel international qui suit les cours de formation aux technologies de la communication et de l'information est sélectionné par le Département des opérations de maintien de la paix. D'autre part, les décisions relatives à l'affectation et à la relève des agents du Service mobile sont du ressort de la Division de l'administration et de la logistique des missions; la FNUOD n'est donc pas en mesure de confirmer que les intéressés resteront au service de la Force.

Au cours des réunions tenues les 22 et 23 février 1996 sur le financement de la FNUOD et de la FINUL, le Comité consultatif a demandé qu'on lui présente des informations sur le montant estimatif des dépenses qu'entraîne pour l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve l'appui direct apporté à la FNUOD et à la FINUL. Depuis, le Secrétariat lui présente régulièrement cette information. On trouvera au tableau ci-après les renseignements demandés pour l'exercice biennal 2002-2003 :

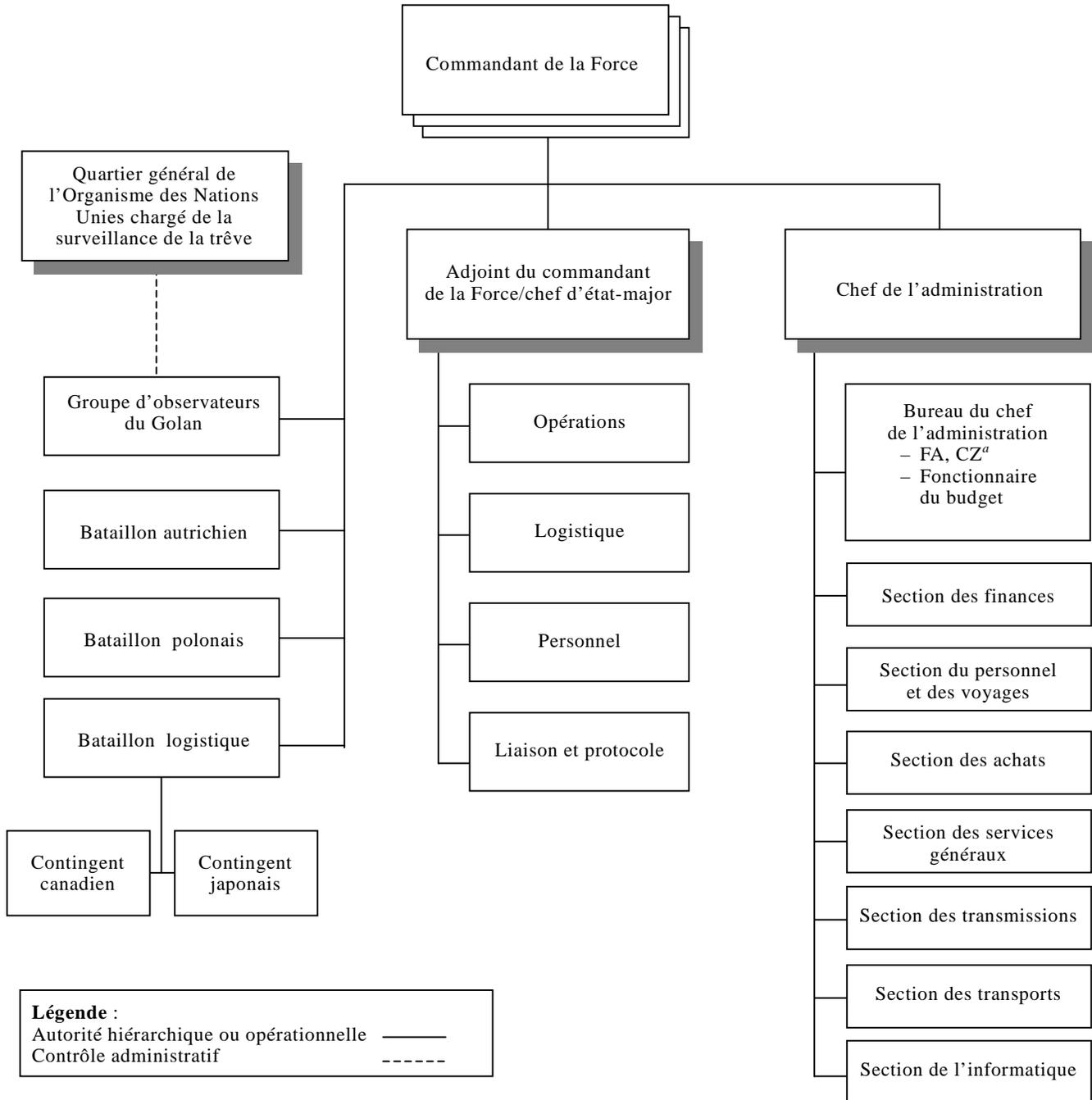
**Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve :
montant estimatif de l'appui direct apporté à la Force des Nations Unies
chargée d'observer le dégel pendant la période
du 1er janvier 2002 au 31 décembre 2003**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Postes	1 844,7
Autres dépenses de personnel	5 345,3
Voyages	1 171,0
Frais généraux de fonctionnement	344,1
Fourniture et accessoires	264,9
Matériel	19,2
Total	8 989,2

Annexe IV

Organigramme



^a Fonctionnaire d'administration du camp Ziouani.

